

Mairie de Mirabel aux Baronnies

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
Séance du mercredi 16 avril 2025 à 18 heures 30

Présidence : Christian CORNILLAC, *Maire*

Secrétaire de séance : Nathalie ZAMORA

Présents : Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Francis BRUSSEAU, Laurent CHAREYRE, Christian CORNILLAC, Laurent DONZET, Franck DUVAL, Xavier MORGAT, Jean-Louis PASCAL, Monique VEYRIER, Laurence VILLEMIN, Nathalie ZAMORA

Absents excusés et représentés : Sabine ADRIEN (*pouvoir à Bérenger*), Marie CUAZ (*pouvoir à Zamora*), Corinne DIASPARRA (*pouvoir à Cornillac*), Martine FÉRIAUD (*pouvoir à Villemin*), Stéphanie POUYET (*pouvoir à Donzet*), Elisabeth TROLET (*pouvoir à Pascal*)

Absents excusés : Sandrine ROUSTAN

Absents :

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2025

Heure de la séance : 18 heures 30

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 12 + 6 pouvoirs

Ordre du jour

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Confortation du centre-bourg** - mise à jour programme et plan de financement
5. **Bail communal** – pôle médical – local APPC
6. **Panneaux signalétique** – convention de participation financière - commerçants
7. **Ressources humaines** – avancements de grade – création de postes
8. **Dotation orientation voirie** – position de principe – absence de reversement à la CCBDP
9. **Questions diverses**

Procès-verbal

La séance est ouverte à 18 heures 45.

1. Désignation du Secrétaire de séance

Nathalie Zamora est désignée Secrétaire de séance.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025**

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. **Confortation du centre-bourg – Mise à jour du programme et plan de financement Délibération n°2025-22**

- Vu les délibérations n°2022-95 du 9 décembre 2022, n°2023-12 du 27 février 2023, n°2024-01 du 16 janvier 2024 et n°2025-09 du 1^{er} avril 2025 relatives à la confortation du Centre-bourg – Mise en accessibilité, sécurisation et transition énergétique
- Considérant le rejet de la demande de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les années 2023 et 2024
- Considérant la recommandation de Monsieur le Sous-Préfet de Nyons du 11 décembre 2024 de déposer un nouveau dossier actualisé au titre de la programmation 2025
- Considérant que le projet a été actualisé notamment avec l'adduction de la réfection de la place des Pas perdus et d'un abri de bus sur la Traverse
- Considérant qu'il convient d'actualiser le plan de financement du projet

Le Maire et le 1^{er} Adjoint expliquent.

Suite au dernier Conseil municipal, l'ensemble des devis a bien été réceptionné et la représentation graphique du projet mise à jour. La dernière esquisse de l'APS a été remise à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Pour rappel, globalement, le projet consiste à **aménager et revitaliser l'espace public extérieur dans le périmètre du Centre-bourg incluant la place des Pas perdus** dans une **optique d'accessibilité, de sécurisation et de transition énergétique**, afin de conforter le dynamisme local et pérenniser les services, publics et médicaux et les commerces existants.

Plus précisément, le projet se décline ainsi autour des grands points suivants :

- Un aménagement piéton, totalement accessible et agrémenté de l'espace public du Centre-bourg, avec création d'un abri de bus, associé à une perspective architecturale spécifiquement adaptée à l'identité paysagère locale avec la création d'un espace dédié pour les commerces ambulants et la création d'un square ombragé piéton au niveau du parvis de l'Hôtel de ville.

Objectif : sécuriser l'espace public reliant les différents services et équipements publics de proximité, prioriser les piétons et les vélos sur l'espace public, avec espaces dédiés et identifiés aux abords directs de l'Hôtel de ville, créer un cheminement piéton avec voie douce pour améliorer l'accès au village, au nouvel abri de bus et aux différentes commodités, planter des végétaux aux essences spécifiques adaptées au climat local, créer des lieux de rencontres générateurs de lien social, améliorer le cadre local, développer et pérenniser le marché hebdomadaire

- La création de zones de stationnement ombragées, au nord et à l'ouest pour les véhicules motorisés, et au cœur du centre-bourg pour les deux-roues et les véhicules non-motorisés avec la conservation d'un nombre de places limitées avec voie douce et sens unique de circulation, associée à l'implantation de bornes de recharges pour les véhicules électriques

Objectif : Renforcer la capacité de stationnement en faveur de l'accueil et de la fréquentation du village. Déplacer les zones des stationnements dans la proche périphérie des accès piétons

et vélos afin de privilégier les déplacements à pied et sécuriser les usagers, proposer un service de recharge des véhicules électriques

- La réutilisation des eaux pluviales par l'implantation d'une citerne enterrée qui sera utilisée pour alimenter les toilettes publics PMR et arroser l'ensemble des végétaux présents sur le périmètre.

Objectif : Economiser la ressource en eau et pérenniser les plantations aux défis du réchauffement climatique.

- Réhabiliter l'espace public sur la place des Pas perdus avec la mise en avant de la fontaine existante et la sécurisation de la place "Dépose-minute" pour l'accès "minute" aux commerces de proximité (boulangerie, presse et tabac, boucher)

Objectif : Embellir et sécuriser le cœur du village sous une problématique de développement de l'accès "minute" aux commerces

Le **plan de financement prévisionnel**, sous réserve des participations définitives de chaque financeur, peut être actualisé comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires maître d'œuvre	49 500 €	Etat – DETR DSIL avec bonus eau (5%)	250 000 €
Généralités	23 500 €	Conseil départemental <i>Notifié</i>	194 250 €
Terrassements généraux	120 616,00 €	Conseil régional -	100 000 €
Travaux de voirie et bâtiments	291 596,80 €	Autofinancement / emprunt	193 560 €
Réseaux humides EU et EP + alimentation eau potable	93 085,00 €		
Réseaux secs	32 348,00 €		
Espaces verts + mobilier urbain	92 031,10 €		
Divers et imprévus - environ 5%	35 133,10 €		
MONTANT TOTAL HT	737 810 €	MONTANT TOTAL HT	737 810 €

Le démarrage des travaux est prévu sur l'exercice 2025, à compter du 3^{ème} trimestre et la fin prévisionnelle dans le courant du 1^{er} semestre 2026 avant la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Actualise et adopte l'avant-projet sommaire du programme de confortation du centre-bourg : mise en accessibilité, sécurisation et transition énergétique (liaison Place du centre-bourg, Hôtel de ville et salle des fêtes)
- Actualise et adopte le calendrier prévisionnel ci-dessus présenté
- Actualise et adopte le plan de financement ci-dessus présenté, sous réserve des participations définitives de chaque financeur

- Autorise et habilite le Maire à déposer les dossiers de subvention correspondants, engager la collectivité à cet effet et effectuer toutes démarches afférentes nécessaires.

5. Bail communal – Pôle médical – Local APPC
Délibération n°2025-23

- Vu le bail de location du 1^{er} octobre 2024 du lot n° 2 du pôle médical signé avec l'association APPC et Mme Nolwenn Gervais
- Vu le courrier du 28 mars 2025 par lequel Mme Gervais notifie son intention de résilier ledit bail
- Considérant la nécessité de signer un nouveau bail de location

Le Maire explique.

Mme Nolwenn Gervais est cosignataire du bail de location du 1^{er} octobre 2024 pour le local n°2 au pôle médical, en RDC, avec l'association APPC.

L'article 8 dudit bail prévoit que « *les preneurs sont tenus solidairement à l'exécution du bail mais que l'association APPC s'engage à payer seule et intégralement le loyer et les charges mensuelles* ».

Mme Gervais a signifié son intention de résilier le bail par LRAR réceptionnée le 4 avril 2025, son préavis est de 6 mois.

Le Maire dit qu'il faut signer un nouveau bail avec l'association APPC. Les autres dispositions du bail en vigueur restent identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le nouveau bail à compter du 1^{er} octobre 2025 avec l'association APPC, prise en la personne de sa Présidente, Mme Nathalie Schaeffer, aux mêmes conditions que celles actuelles
- Donne tout pouvoir au Maire pour prendre les mesures nécessaires à sa bonne exécution.

6. Panneaux signalétique – convention de participation financière – commerçants
Délibération n°2025-24

- Vu la délibération n°2018-54 du 13 septembre 2018 relative au déploiement de la Signalisation d'Information Locale (SIL)
- Considérant les demandes de certains commerçants de rajouter une signalisation les concernant
- Considérant le devis afférent et l'accord de la CCBDP pour une prise en charge à hauteur de 50% du montant HT
- Considérant que la prise en charge résiduelle est supportée par la commune
- Considérant que chaque commerçant s'est engagé à rétribuer intégralement la commune au prorata du nombre de participants
- Considérant qu'il convient de formaliser ces conditions par la signature d'une convention

Le Maire expose.

Trois commerçants (bar, boucher et supérette) ont sollicité le rajout de panneaux signalétiques les annonçant sur le territoire. Cette signalisation avait été développée en partenariat avec la CCBDP afin d'uniformiser les indications.

Après plusieurs rencontres avec la CCBDP, il a été convenu que le montant total de la prestation soit partagé entre cette dernière et la commune, à charge pour les commerçants de rétribuer par la suite la municipalité.

Le montant total du devis s'élève à 1 026 € HT, soit un total de 513 € pour la CCBDP et la commune, soit 171,13 € HT par commerçant. Les écritures ont été prévues au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer une convention avec chacun des commerçants concernés par la demande de signalisation complémentaire relative à la participation financière de ces derniers
- Donne tout pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires à cet effet et assurer la bonne exécution de la présente délibération

7. Ressources humaines – avancements de grade – création de postes
Délibération n°2025-25

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité
- Vu la liste des agents promouvables à un avancement de grade en 2025 transmise par le CDG 26

Le Maire explique que suite à la communication de la liste des agents promouvables au titre des avancements de grade 2025 par le centre de gestion, il est proposé d'accorder l'ensemble des avancements au choix qui sont éligibles.

Quatre agents sont concernés (Debray, Chovelon, Bénéfla et Zamora) mais, compte tenu du tableau des effectifs, il convient de créer deux postes et d'en assurer la publicité avant de promouvoir les agents soit :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 35 h 00
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 35 h 00

Il s'agit de promouvoir les agents ci-dessus et de créer les postes correspondants. Il est proposé de promouvoir simultanément les quatre agents dès réalisation des formalités nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- Autorise la création de 2 emplois permanents ci-dessus listés selon les quotités prévues à compter de ce jour
- Donne pouvoir au Maire pour en assurer la publicité et effectuer toutes démarches afférentes.

8. Dotation orientation voirie – absence de reversement à la CCBDP
Délibération n°2025-26

- Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales
- Vu le code général des collectivités territoriales

Comme chaque année, il s'agit de délibérer sur reversement de la dotation orientation voirie au profit de la CCBDP.

Pour rappel, cette dotation est perçue du Conseil départemental au titre du FDAC, pour un montant de 21 751 € annuel.

Avec le transfert de l'entretien d'une partie de la voirie, celle qualifiée de communautaire, à la CCBDP, il était prévu que cette dernière touche cette dotation afin de procéder aux travaux sur la commune, enveloppe à laquelle la CCBDP ajoutait des fonds supplémentaires.

Cette dotation a toujours été reversée annuellement à la CCBDP jusqu'en 2024.

A partir de 2025, il est proposé de renoncer à ce reversement à la CCBDP et d'assurer en interne, et selon les besoins identifiés, l'entretien de la voirie identifiée communautaire.

Aucune participation et ajout de fonds complémentaires ne seront à ce titre demandés à la CCBDP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

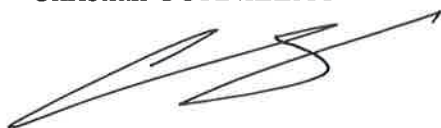
- Renonce au reversement à la CCBDP de la dotation forfaitaire orientation voirie de 21 751 € sur l'exercice 2025
- S'engage à ne pas solliciter à ce titre une participation financière ou un ajout de fonds complémentaires à la CCBDP sur l'exercice 2025
- Donne tout pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération

9. Questions diverses

Le 5^{ème} Adjoint, Guy Bérenger, informe qu'il y a une réunion d'information et de sensibilisation à la CCBDP le 7 mai prochain à 10 heures sur la problématique de l'arrivée d'espèces invasives comme la tique géante ou encore sur la recrudescence du moustique tigre et des processionnaires.

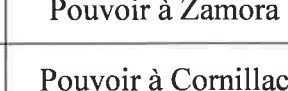
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h05

Le Maire,
Christian CORNILLAC



La Secrétaire de séance,
Nathalie ZAMORA


La Secrétaire Générale,
Anne WLAZLAK

ADRIEN Sabine	Pouvoir à Bérenger	FÉRIAUD Martine	Pouvoir à Villemin
BÉRENGER Guy		MORGAT Xavier	
BOREL Marinette		PASCAL Jean-Louis	
BRUSSEAU Francis		POUYET Stéphanie	Pouvoir à Donzet
CHAREYRE Laurent		ROUSTAN Sandrine	Excusée
CORNILLAC Christian		TROLET Elisabeth	Pouvoir à Pascal
CUAZ Marie	Pouvoir à Zamora	VEYRIER Monique	
DIASPARRA Corinne	Pouvoir à Cornillac	VILLEMIN Laurence	
DONZET Laurent		ZAMORA Nathalie	
DUVAL Franck			